

Charte d'usage du réseau informatique entre le groupe scolaire OEC représenté par le Directeur du Groupe et toute personne utilisant les services informatiques internes dans le cadre pédagogique et/ou administratif

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des services internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les réseaux et les serveurs informatiques du Groupe OEC.

Dans la présente charte :

- « *Utilisateur* » désigne toute personne qui utilise ou qui peut avoir accès aux ressources informatiques auxquels il est possible d'accéder sur place ou à distance (logiciels, applications et bases de données, programmes informatiques, ordinateurs fixes ou portables, tablettes, smartphones, imprimantes, téléphones etc., cette liste n'étant pas exhaustive) et aux services internet du groupe OEC (web, messagerie, forum, téléphonie IP, visioconférence), quel que soit son statut.

- « *Moyens et systèmes informatiques* » désigne, notamment, le réseau, les serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs, y compris l'informatique nomade et la téléphonie, notamment les smartphones et les tablettes.

La présente charte constitue une annexe du Règlement Intérieur.

1 - Respect des règles de la déontologie informatique

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter des règles et la législation en vigueur. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, chaque Utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et, notamment, à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ;
- de s'approprier le mot de passe d'un autre Utilisateur ;
- d'altérer, de modifier des données, de diffuser ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres Utilisateurs sans leur autorisation ;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre Utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.

La réalisation ou l'utilisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

2- Conditions d'accès aux réseaux informatiques du groupe OEC

L'utilisation des moyens informatiques a pour objet essentiel de mener des activités de recherche, d'enseignement et/ou d'administration liées à l'activité du groupe OEC

L'utilisation des ressources informatiques et la connexion d'un équipement sur le réseau sont soumis à autorisation. Chaque utilisateur se voit attribuer des codes d'accès.

Chaque Utilisateur est personnellement responsable de son code d'accès et de son mot de passe. Il veillera à fermer la session en fin d'utilisation. Les Utilisateurs seront tenus pour responsables de toutes les manipulations effectuées sous leur propre nom d'utilisateur.

Chaque Utilisateur s'engage à ne pas communiquer son mot de passe à une tierce personne, à prêter son mot de passe ou à s'approprier le mot de passe d'un autre Utilisateur.

• ACCES WIFI

L'utilisation et l'accès au réseau Wifi suppose l'acceptation et le respect de la présente charte informatique.

En cas d'utilisation fautive, abusive ou contraire à la charte, l'Utilisateur pourra se voir refuser la connexion au réseau Wifi du groupe OEC.

Les données de connexion via le wifi sont enregistrées dans des journaux et susceptibles d'être contrôlées par les administrateurs réseau.

Les journaux sont susceptibles d'être mis à disposition des autorités judiciaires en cas de réquisition.

3 – Utilisation des moyens informatiques mis à disposition

Le compte informatique de chaque Utilisateur donne accès aux ressources nécessaires à l'exécution de sa mission, à un espace personnel et à la messagerie.

3.1 Engagements du Groupe OEC

Le groupe OEC met à la disposition des Utilisateurs internes du matériel informatique nécessaire à l'accomplissement de leur mission en respectant le droit sur la vie privée de ses Utilisateurs, et ce, conformément à la Convention Européenne des droits de l'homme et la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Néanmoins, en cas de non-respect de la présente charte, le groupe OEC se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par l'utilisateur, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme.

Le groupe OEC s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais Les Utilisateurs sont informés que pour des raisons d'administration des postes de travail, le personnel du service informatique a la possibilité de réaliser des interventions pour assurer la maintenance corrective ou évolutive des outils ou applications informatiques mis à leur disposition ainsi que pour préserver ou renforcer des mesures de sécurité.

Les Utilisateurs sont informés que pour des raisons d'administration des systèmes et de gestion de la sécurité, les administrateurs réseau ont la possibilité de réaliser des interventions à distance

Toute activité informatique laisse des traces. Ainsi, toute opération d'un utilisateur sur le matériel informatique et/ou sur le réseau est traçable par le biais de son nom d'utilisateur et de son mot de passe.

Le personnel du service informatique ne peut pas visualiser le contenu des fichiers, documents, e-mails et autres données stockées sans l'autorisation préalable de l'utilisateur concerné, sauf circonstances exceptionnelles et notamment en cas de :

- demande officielle des autorités judiciaires et sous leur contrôle ;
- problèmes liés à la sécurité des données ou du système informatique.

Le groupe OEC n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique professionnelle mis à disposition de chaque utilisateur. Sont considérés comme fautif et donnant lieu, le cas échéant, à une sanction, le fait :

- d'envoyer un e-mail qui tenterait de cacher ou de falsifier l'identité de l'expéditeur ;
- d'envoyer ou de conserver des e-mails dont le contenu serait illégitime et/ou inopportun (ex. : obscène, insultant, discriminatoire, raciste, sexuel, politique, pornographique, sexiste) ;
- de répandre, par courrier électronique, des données protégées par le droit de la propriété intellectuelle, et ce, en violation des droits d'un tiers et lois en vigueur ;
- plus généralement, d'utiliser la messagerie électronique mise à disposition par le groupe OEC dans le cadre d'une activité illégale quelle qu'elle soit.

Dans le cadre de la procédure de départ d'un salarié, le service Informatique ferme le compte de l'utilisateur qui doit anticiper une sauvegarde de ses données personnelles.

2.2 Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de son espace réservé, qui ne pourra porter que sur des indications générales tel que le volume de l'espace utilisé et noms de fichiers par exemple.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).

En raison des risques qu'ils font courir à la sécurité et à la disponibilité du réseau du groupe OEC, sont notamment prohibés et considérés comme fautifs pouvant donner lieu à des sanctions, les agissements suivants :

- Visiter des sites érotiques, pornographiques, pédophiles, racistes, ou autres sites illicites ou contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public. L'utilisateur est averti que l'accès à ce type de site peut être bloqué par le « firewall ». L'accès peut également être bloqué pour des sites pouvant constituer un risque potentiel pour la sécurité et la disponibilité du réseau.

- De télécharger des données en violation des droits de propriété intellectuelle de tiers ou en violation de la loi. Il est également interdit d'accéder à des données à partir de sources douteuses (jeux, films, etc.) ou de télécharger des données à partir de sources douteuses.

- D'utiliser, les applications peer-to-peer. Celles-ci risqueraient de répandre des virus dans le réseau et de prendre le contrôle par Internet des stations de travail ;

- De participer à des jeux en réseau ou jeux d'argent ou de hasard qu'ils soient licites ou illicites.

L'utilisateur sera tenu pour responsable de toutes les manipulations effectuées sous leur propre nom d'utilisateur. Toute utilisation des moyens informatiques du groupe OEC à partir des identifiants et du mot de passe de l'utilisateur sera présumée avoir été faite par lui-même.

L'utilisateur s'engage à ne pas :

- altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
- interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
- utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources ;
- introduire des programmes nuisibles (virus ou autres) ;
- modifier sans autorisation la configuration des machines.

L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

L'utilisateur s'engage à sauvegarder régulièrement les données stockées dans son espace personnel sur tout support personnel approprié.

L'utilisateur s'engage à protéger à tout instant les données professionnelles dont il dispose ou auxquelles il a accès qui doivent, de façon générale, être considérées comme confidentielles, à ne pas les divulguer ou les laisser accessibles à un tiers non habilité, à ne pas les copier à des fins personnelles ou étrangères à ses missions professionnelles.

3.3 Visio Conférence

Il est interdit de procéder à une exploitation des images qui porterait atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants d'une visio conférence.

Seulement après accord entre les participants et l'organisateur d'une visio conférence, une exploitation des images et/ou du son est possible par le ou les participants dans le cadre pédagogique au sein du groupe OEC et uniquement à des fins personnelles (révision d'un cours par exemple). Toute diffusion sur internet et les réseaux sociaux qui porterait atteinte au droit à l'image est proscrite et sera sanctionnée.

4 - Sanctions en cas de non-respect de la charte

En cas de non-respect des règles définies dans la présente charte, l'employeur juridiquement responsable pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre des Utilisateurs en fonction de leur statut, refuser ou limiter le droit d'accès aux services informatiques du groupe OEC.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à Lille le 25 août 2020

Christophe LEROY
Directeur du Groupe OEC

